

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/020

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 19 : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX SYLVICOLES 2018 EN
PARCELLE 13 DE LA FORET COMMUNALE « SCHACHEN »**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel Greff, conseiller municipal en charge de la nature, des forêts communales et de l'environnement qui signale que l'ONF propose au conseil municipal d'établir un avenant à deux marchés de travaux sylvicoles datant de 2018 en forêt communale Schachen (parcelle 13) pour reporter les délais d'exécution des travaux en 2019,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide, suite au retard d'exploitation des bois par l'entreprise LUXFORT en forêt communale « Schachen », d'autoriser M. le maire à signer un avenant n° 1 au marché d'un montant de 27 548,43 € TTC avec l'entreprise Wadel SARL pour reporter le délai d'exécution des travaux sylvicoles mécanisés (travail du sol et mise en place des protections) au 30 septembre 2019 et le délai de réalisation des travaux de plantation au 30 novembre 2019,
- décide, suite au retard d'exploitation des bois par l'entreprise LUXFORT en forêt communale « Schachen » d'autoriser M. le maire à signer un avenant n°2 au marché d'un montant total de 7 649,37 € TTC (marché initial + avenant n° 1) avec l'entreprise Jonnette de Belles Forêts, pour reporter les délais d'exécution des travaux sylvicoles mécanisés au 31 août 2019.
- décide de prévoir des crédits suffisants au budget primitif de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 04 mars 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT